



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-57
DU JEUDI 06 JUILLET 2023

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Aménagement d'une MAM et d'un cabinet dentaire dans l'aile réhabilitée de la MSP Montredon-Labessonnié - Avenant au marché de travaux – Lot 2 Menuiserie extérieures, clôtures- Lot 3-Plâtrerie, faux plafonds, isolation, faïences - Lot 7-Électricité, courants forts, courants faibles - Lot 8-chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, sanitaire

Vu la décision du Bureau par délégation n° 2023-32 en date du 23 mars 2023 ayant pour objet : Aménagement d'une MAM et d'un cabinet dentaire dans l'aile réhabilitée de la MSP de Montredon-Labessonnié,

Considérant qu'il est nécessaire de faire un ajout de couvre joint PVC blancs sur l'ensemble vitré existants coté coursive , il y a en conséquence lieu de modifier le marché n° 2023-T-001 – lot n° 2 passé avec l'Entreprise ISCHER FRERE et de porter son montant à 25460,00€ HT soit un avenant 1 de 413,00€ HT, Considérant qu'il est nécessaire dans le cabinet dentaire de faire l'ajout d'un doublage placo supplémentaire, d'une fixation de renfort en charpente, de faire un habillage placo bati-support WC il y a en conséquence lieu de modifier le marché n° 2023-T-001 – lot 3 passé avec l'entreprise CHIFFRE PLATRERIE et de porter son montant à 44997,30 HT, soit un avenant 2 de 765 € HT,

Considérant qu'il est nécessaire de rajouter au Cabinet dentaire un cordon chauffant pour protection des liaisons eaux froides extérieures et ajout d'un radiateur pour hors gel en sous sol, il y a en conséquence lieu de modifier le marché n° 2023-T-001 – lot 7 passé avec l'entreprise SAGELEC et de porter son montant à 36854,80 € HT soit un avenant de 370,60 € HT ,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le WC du cabinet dentaire par bati support une plue value s'ajoute, de rajouter un WC petite enfance dans la salle de change MAM et d'ajouter un lavabo petite enfance dans la salle de change MAM il y a en conséquence lieu de modifier le marché n° 2023-T-001 – lot 8 et de porter son montant à 53827,03 € HT , soit un avenant 1 de 1081,28 € HT,

Le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, approuve cette modification et autorise le Président à signer l'avenant correspondant.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn